

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 20 juillet 2022
L'an deux mille vingt-deux
Et le vingt juillet à 20 heures 30

Date de la convocation : 13/07/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, DELMAS Marie, LAFFOND Bernard, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : VALAT Karine

N° 29-2022

Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2210-10 et L 2122-15,

VU la délibération n° 28-2022 DU 20/07/2022 du fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Mme la Préfète à compter du 28 juin 2022 date de réception du courrier dans ses services,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Mme VALAT Karine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de M. CASTAN Yves et de Mme RICARD Nathalie

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

Sous la présidence de M. le Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIRAUD Vivien	10	Dix

Monsieur GUIRAUD Vivien a été proclamé en qualité de quatrième adjoint au maire de Montlaur et a été immédiatement installé

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres
présents,
Pour copie conforme.

**Le Maire,
Patrick RIVEMALE**



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 21/7/22
Et de la publication le 21/7/22
Le Maire, Patrick RIVEMALE

